



AVIS DE DEPOT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES
ACTIONS TASILIF A L'INITIATIVE DES SOCIETES SANLAM EMERGING MARKETS
IRELAND, SAHAM FINANCES, SAHAM INSURANCE, SAHAM FINANCES
PARTICIPATIONS et SAHAM ASSURANCE

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que les sociétés SANLAM EMERGING MARKETS IRELAND (SEM IRELAND), SAHAM FINANCES, SAHAM INSURANCE, SAHAM FINANCES PARTICIPATIONS et SAHAM ASSURANCE, agissant de concert au sens de l'article 10 de la Loi 26-03 précitée, ont déposé auprès de l'AMMC le 12 octobre 2018 un projet d'offre publique d'achat visant les actions TASILIF.

En conséquence de ce dépôt, l'AMMC a demandé à la Bourse de Casablanca de suspendre la cotation des actions TASILIF.

Ce projet d'offre publique d'achat a été déposé suite à l'acquisition par SEM IRELAND, de 100% du capital social et des droits de vote de Saham Insurance qui détient 53,4% du capital social et des droits de vote de Saham Finances, franchissant ainsi indirectement le seuil de 40% des droits de vote de TASILIF.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi précitée, l'AMMC dispose de 10 jours ouvrables pour examiner la recevabilité de ce projet. Ce délai est suspendu par les demandes d'informations et de justifications par l'AMMC.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales dispositions seront publiées dans un avis de recevabilité.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

Rabat, le 15/10/2018

CONTACT AMMC :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma

DO/EM/011/2018